

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 25 MARS 2010 - 18 H 30

ORDRE DU JOUR - ANALYSE SOMMAIRE

D.G.S. - Secrétariat Général
BC

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 Décembre 2009

Rapporteur : M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

1) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

2) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. N° 3 du 15 Juin 2009 portant délégation de pouvoirs

Monsieur le Maire rendra compte des décisions qu'il aura été amené à prendre en application de la Délibération N°3 du Conseil Municipal du 15 Juin 2009 portant délégation de pouvoirs.

Rapporteur : M. le Maire

Education

3) Modification de structures scolaires à la rentrée 2010-2011

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2010/2011 et suite à l'analyse des effectifs prévisionnels des écoles de la Ville, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous a informés de la transformation d'un poste élémentaire en poste maternel à l'école primaire Lamartine et de la fermeture d'un poste élémentaire à l'école primaire Condorcet. L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur ces projets.

Rapporteur : Mme M. GAUTHEROT

4) Convention Ville d'Art et d'Histoire - demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de l'exercice 2010

Conformément à la convention « Ville d'Art et d'Histoire » qui stipule un soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les actions mises en œuvre par le service Ville d'Art et d'Histoire, il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter la participation de l'Etat au titre de l'année 2010.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

5) Convention Ville d'Art et d'Histoire - réalisation d'un guide de découverte de la Ville de SAINT-OMER

Un partenariat entre le label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » et « les éditions du Patrimoine » permet à chaque ville ou territoire labellisée de réaliser un ouvrage de découvertes de la ville pour le grand public avec une aide financière et technique. La publication du guide de Saint-Omer est proposée à la réalisation en 2010 pour sortie en 2011. L'avis du Conseil Municipal est sollicité à ce sujet.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

6) Ville d'Art et d'Histoire - Projet Patrimoine - Adopter un jardin - demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de l'exercice 2010

Dans le cadre du projet patrimoine portant sur les jardins, en partenariat avec une classe de l'Institut Médico-Educatif de Longuenesse et Mme Anne-Sophie MORIVAL, enseignante, et avec le concours du Service Ville d'Art et d'Histoire de SAINT-OMER, il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des services de l'Etat une subvention de 1 250 € au titre du dispositif « adopter un jardin ».

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

7) Musée Sandelin - Proposition d'acquisition par achat d'un recueil d'archives historiques relatif à la famille Sandelin

Le musée de l'hôtel SANDELIN souhaite acquérir auprès d'un libraire spécialisé en documents anciens domicilié à ANTIBES (Alpes-Maritimes), un manuscrit enluminé de 135 blasons, compilant des actes juridiques datés de 1776 et 1786 relatifs aux SANDELIN, dont une Décence généalogique de la famille SANDELIN (sic) pour un montant de 3 200 €. L'acquisition de ce manuscrit viendrait compléter les objets et documents relatifs à l'histoire locale de SAINT-OMER dont les collections occupent une part importante du fonds du musée, Il sera alors demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de cette œuvre et la sollicitation de l'aide financière du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM) auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

8) Musée Sandelin - Proposition d'acquisition par achat d'un document d'archives relatif à la famille Sandelin (laisser-passer accordé à la famille Sandelin)

A l'instar de la précédente délibération, le musée de l'hôtel Sandelin souhaite acquérir auprès d'un collectionneur domicilié au Lieudit La Ville Houet, à GUILLAC (Morbihan), un laisser-passer accordé à la famille SANDELIN édité en 1794 pour un montant de 200 €. Il sera alors demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de cette œuvre et la sollicitation de l'aide financière du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM) auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

9) Conservatoire à Rayonnement Départemental - Contrat Local d'Education Artistique à vocation musicale - Programme 2010 - Demande de subvention auprès de la CASO

La Ville de Saint-Omer, l'Etat et l'Education Nationale ont validé un programme ambitieux d'éducation artistique à l'école par la signature, le 7 juin 2001, du Contrat Local d'Education Artistique à vocation musicale. Le protocole de décentralisation culturelle a permis l'extension du dispositif à quatre communes rurales : HOULLE, TATINGHEM, SERQUES et TILQUES, la Ville de SAINT-OMER ayant prioritairement décidé de consacrer les crédits dégagés grâce à la prise en charge du cycle spécialisé par la Région, dans des actions visant à développer l'enseignement initial. A l'issue de ces contrats limités à 5 ans pour le CLEA et à 3 ans pour le Protocole, la Ville de SAINT-OMER et les différentes communes se sont tournées vers la CASO pour obtenir le relais de la subvention DRAC nécessaire à la poursuite de l'action. Il sera alors proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER l'aide prévue pour la poursuite des interventions musicales de l'ensemble des communes susvisées.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

10) Conservatoire à Rayonnement Départemental - Aide au fonctionnement du CRD - Programme 2010 - Demande de subvention auprès de l'Etat

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Saint-Omer a pour vocation l'accès à la pratique musicale et chorégraphique en relation avec la diffusion. De l'initiation à la formation préprofessionnelle, il dispense l'enseignement des techniques, connaissances et moyens d'expression permettant une pratique amateur de haut niveau ou l'acquisition d'un métier. Afin de poursuivre les différentes actions dynamisées par le protocole de décentralisation culturelle, il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une aide financière la plus élevée possible.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

11) Cathédrale Notre-Dame - travaux d'urgence - modification de la D.C.M. n° 6 du 28 septembre 2009

Par délibération n° 6 du Conseil Municipal du 28 Septembre 2009, l'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention la plus élevée possible concernant les travaux de réparations urgentes sur le transept de la Cathédrale estimés par Monsieur Lionel DUBOIS, Architecte en Chef des Monuments Historiques, à hauteur de 50 000 €. La pose nécessaire et pour des raisons sécurité d'un échafaudage extérieur a ainsi modifié le montant du devis de ces travaux. Aussi, il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à reformuler une demande de subvention actualisée auprès de la DRAC.

Rapporteur : M. A. GERARD

12) Ruines de l'Abbaye Saint-Bertin - opération d'entretien pluriannuel - tranches conditionnelles 1, 2 et 3 - demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de la programmation 2010

Les travaux de la tranche ferme de l'opération d'entretien pluriannuel des ruines de l'Abbaye Saint-Bertin étant achevés, la poursuite de restauration par les tranches conditionnelles 1, 2 et 3 doit être engagée. Les travaux estimés pour les 3 tranches à 198 932 € H.T. étant susceptibles d'être retenus par l'Etat à hauteur de 50 % dans le cadre de la programmation 2010 de restauration des monuments historiques, il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager la Ville de SAINT-OMER dans la réalisation desdites tranches et de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général du Pas-de-Calais dans le cadre du contrat territorial de développement durable.

Rapporteur : M. A. GERARD

Santé

13) Mise en place d'un parcours santé au Jardin Public - demandes de subventions

Dans le cadre d'un projet plus global intéressant le Jardin Public de la Ville, l'installation d'un « parcours sportif/ parcours santé », est prévue dans le cadre du Plan Régional de Santé Publique (PRSP) initié par le Groupement Régional de Santé qui a lancé une procédure d'appel à projets avec une thématique « prévention des risques cardio-vasculaires ». Ce projet, dont le budget s'élève à plus de 60 000 €, pouvant faire l'objet d'un accompagnement financier, il sera proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à cet appel à projets et de solliciter auprès du Conseil Général de Pas-de-Calais, du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et de tout autre partenaire éventuel une participation financière au taux le plus élevé possible.

Rapporteur : Mme A. DUCASSE

Marchés Publics

14) Indemnisation de préjudices subis par des tiers

Il sera demandé au Conseil Municipal d'accepter le principe du règlement total de deux sinistres, pour lesquels la Ville de SAINT-OMER devient son propre assureur et d'imputer les dépenses en résultant au Budget Communal.

Sinistre du 13 août 2009 - VILLE/DADET Emma

Montant des dégâts : 150.45 Euros

Sinistre du 08 février 2009 - VILLE/GREBERT Nathalie

Montant des dégâts : 101.89 Euros

Rapporteur : M. F. DOYER

15) Nouvelle définition des règles appliquées à la commande publique de la Ville de Saint-Omer

Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur de la commande publique suite à l'annulation par le Conseil d'état des dispositions du décret du 19 décembre 2008 relevant le seuil de passation d'un marché public sans mise en concurrence ni publicité, de 4 000 € à 20 000 € (arrêt n° 329 100 du 10 février 2010). Pour les pouvoirs adjudicateurs, le seuil à partir duquel les marchés publics fournitures et services ainsi que les accords-cadres sont soumis au contrôle de la légalité est fixé à 193 000 €. H.T. Le seuil à partir duquel les marchés de travaux sont soumis au contrôle de la légalité est fixé à 4 845 000 € H.T.

Rapporteur : M. F. DOYER

16) Marchés Publics - mise en œuvre d'une clause d'insertion

Dans le cadre des objectifs de la politique de cohésion sociale, la Ville de SAINT-OMER souhaite faire en sorte, que dans le respect du code des marchés publics, la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il sera proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur l'application des dispositifs permettant la mise en œuvre de la clause d'insertion.

Rapporteur : M. F. DOYER

Travaux - Voirie - Environnement

17) Dotation Globale d'Équipement - année 2010 - demande de subvention auprès de l'État - Modification de la DCM n° 20 du 25 Novembre 2009

Il sera proposé à l'assemblée délibérante d'accepter la proposition de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, visant à retenir le principe d'accorder à la Ville de SAINT-OMER deux subventions à hauteur de 20 % d'une part, pour les travaux de création du Club d'Aviron Audomarois et d'autre part, pour la réfection des travaux de ravalement des façades et des menuiseries de l'école Jules Ferry, opérations pour lesquelles une participation de 25 % avait été sollicitée par délibération n° 20 du 25 Novembre 2009.

Rapporteur : M. F. DOYER

Affaires Economiques

18) Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Enquête Publique sur la demande de régularisation d'une activité de verrerie présentée par la Société ARC INTERNATIONAL à ARQUES - Avis de la Commune

Par arrêté du 16 février 2010, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique, du 15 mars au 15 avril 2010 inclus, sur la demande de régularisation d'une activité de verrerie présentée par la Société Arc International, sise 41 avenue du Général de Gaulle à ARQUES. Aussi, comme le veut la procédure, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-OMER, au même titre que d'autres communes avoisinantes, est invité à émettre son avis sur cette demande d'autorisation de régularisation administrative. Il sera alors proposé à l'assemblée délibérante de réserver un avis favorable à ce dossier.

Rapporteur : M. le Maire

Affaires Foncières

19) Actualisation des zones de préemption départementales au titre des périmètres sensibles

Le Département travaille depuis plusieurs années à l'actualisation des zones de préemption des espaces naturels sensibles situées sur le territoire de SAINT-OMER, en concertation avec le Conservatoire du Littoral, Eden 62 et le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et le Département du Nord. Cette révision concerne La zone de préemption du « Bachelin-Tourniquet » avec proposition de réduction du périmètre existant et extension au secteur dénommé « Les Ziettes », La zone de préemption du « Romelaère », avec proposition d'extension du périmètre, à l'est de la zone, La zone de préemption « Le Cordon entre le Leeck et la Petite Clémingue » avec proposition de suppression du secteur. Le Conseil Municipal sera appelé à se positionner sur les propositions faites par le Département dans le cadre de la révision des périmètres des zones de préemption précitées

Rapporteur : M. A. GERARD

20) Vente de terrain par la Ville au Syndicat Mixte Lys Audomarois pour reconstruction de la déchèterie de LONGUENESSE

Par délibération en date du 9 avril 2001, modifiée le 13 décembre 2001, le Conseil Municipal a autorisé la cession au profit du Syndicat Mixte Lys Audomarois (S.M.L.A.), du Centre d'Apport Volontaire de Déchets sis sur la Commune de LONGUENESSE. En décembre 2008, pour des raisons de sécurité, le Syndicat Mixte Lys Audomarois a pris la décision de fermer la déchèterie, avec pour objectif principal la mise aux normes de ses installations par la reconstruction de nouveaux équipements, plus fonctionnels et mieux appropriés à l'accueil des usagers. Ce projet de reconstruction prévoit une extension de la déchèterie qui ne pourrait se faire que sur tout ou partie du terrain mitoyen, propriété de la Ville, à l'état actuel de terrain vague et dénué de tout intérêt qualitatif. La Ville s'étant déclarée prête à faciliter la reconstruction de cet équipement, en cédant au S.M.L.A. l'emprise nécessaire à l'opération, Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le principe de la cession, moyennant l'euro symbolique, au Syndicat Mixte Lys Audomarois ou toute entité qu'il se substituerait, de tout ou partie du terrain communal, pour les besoins de reconstruction et d'extension de la déchèterie.

Rapporteur : M. A. GERARD

21) Vente par le Centre Communal d'Action Sociale de l'immeuble 17 rue Allent

- Avis de la Commune

Le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-OMER est propriétaire d'un ensemble immobilier sis sur le territoire de la Commune - 17, rue Allent, devenu entièrement libre d'occupation après le transfert de ses locaux sur le site Saint-Louis. Cet immeuble a été repéré comme étant un lieu adéquat pour l'implantation, sur l'Audomarois, d'une antenne de l'Ecole de la 2^{ème} chance LILLE METROPOLE, projet sur lequel les instances communautaires se sont prononcées favorablement. Aux termes d'une délibération du 4 février 2010, le Conseil Communautaire s'est positionné favorablement sur une acquisition de cet ensemble immobilier, au prix principal de 600 000 €, offrant ainsi la possibilité d'affecter un niveau de l'immeuble à cette école de la 2^{ème} chance, avec un programme de travaux à réaliser avant le 1^{er} septembre 2010, date d'ouverture prévue de cette structure. Aussi, considérant l'intérêt que représente la mise en œuvre de ce projet pour la région audomaroise, il sera proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le principe de cession par le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-OMER de l'immeuble concerné au profit de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER pour réalisation de ce projet.

Rapporteur : M. le Maire

22) Canal de Neuffossé - dérivation autour de Saint-Omer - reconstruction du pont de la RD 209 - avenant à la convention de superposition de gestion, ville - voies navigables de France, du 18 décembre 2002

En vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2001, une convention de superposition de gestion a été passée entre l'Etat et la Commune de SAINT-OMER, à la date du 18 décembre 2002, afin d'ouvrir à la circulation publique automobile les terrains dépendant du domaine public fluvial. Dans le cadre de l'opération de mise à la classe Va du canal de Neuffossé, Voies Navigables de France a décidé de procéder à la démolition puis à la reconstruction du pont de la RD 209. Cette reconstruction ayant entraîné une modification des accès à certaines habitations et la nécessité de réaliser de nouveaux tronçons de chaussée, après acquisitions de plusieurs parcelles de terrain par Voies Navigables de France, le plan de circulation aux abords du pont de la RD 209 s'en trouve par conséquent modifié et afin de pouvoir assurer la continuité de la circulation automobile et la desserte des habitations, Voies Navigables de France a préparé un projet d'avenant à la convention en vigueur, qui prévoit d'ajouter quatre nouvelles sections de voies aux deux tronçons précités. Il sera proposé au Conseil Municipal d'accepter le principe du classement en superposition de gestion des sections de chemins créées dans le cadre de la reconstruction du pont de la RD 209, pour notamment rétablir l'accès aux habitations et d'autoriser la signature de l'avenant à la convention du 18 décembre 2002 passée entre l'Etat et la Commune de SAINT-OMER.

Rapporteur : M. A. GERARD

Animation des Quartiers

23) Contrat Educatif Local - programme d'actions 2010 - demandes de subventions

Signé en 2004 par la Ville de Saint-Omer, le Contrat Educatif Local, renouvelé en 2007 pour une durée de trois ans, a pour principe d'être le contrat fédérateur des politiques éducatives en faveur des 3 - 16 ans sur un territoire communal. Dispositif interministériel (Jeunesse et Sport, Education Nationale, Culture, Affaires Sociales) favorisant les activités en temps péri et extrascolaire venant en complément de l'éducation à l'enfant, les actions proposées sont susceptibles d'obtenir des financements institutionnels. Il sera donc demandé au conseil municipal de solliciter ces subventions sur le programme des actions prévues en 2010.

Rapporteur : M. le Maire

SECURITE

24) Dispositif de médiation urbaine - signature d'une convention avec l'Association Sécurité Emploi Service

L'Association Sécurité Emploi Service (SES) a présenté aux communes de l'agglomération, dont la Ville de SAINT-OMER, un projet de chantier d'insertion visant à faciliter l'accès à des activités salariées dans le secteur de la sécurité pour des personnes en difficulté sociale. Celui-ci s'inscrivant dans le cadre du Contrat Intercommunal de Prévention de la Délinquance et recevant le soutien financier de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER mais aussi du Conseil Général du Pas-de-Calais, il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de la mise en place d'un dispositif de médiation en partenariat avec les instances susvisées.

Rapporteur : M. S. SPECQ

Personnel Communal

25) Avancements de grade 2010 - Détermination du taux de promotion

L'article 35 de la loi du 19 février 2007 modifie l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en visant deux objectifs. Le premier tend à faciliter les déroulements de carrière des agents en passant d'un système de quotas fixés par les décrets à un dispositif de « promus-promouvables ». Le deuxième vise à donner aux collectivités locales, les moyens juridiques de la gestion de leurs ressources humaines plus adaptée aux réalités démographiques locales en leur laissant le soin de fixer le ratio « promus-promouvables » ou « taux de promotion » pour l'avancement de grade. C'est dans cette optique qu'il sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante, la délibération fixant le taux de promotion qui sera appliqué pour les avancements de grade 2010.

Rapporteur : M. F. DOYER

26) Prise en compte des astreintes du Centre Communal d'Action Sociale par le personnel de la ville

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de SAINT-OMER ne disposant pas, en raison de son effectif restreint, d'équipe d'astreintes susceptible d'être mise en place pour les bâtiments dont il est propriétaire ou gestionnaire, Il sera proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir accepter que les structures, propriétés du CCAS ou en gestion, actuellement équipées de système d'alarmes où de détecteurs de fumée ainsi que celles en devenir, soient intégrées dans les bâtiments à prendre en compte au titre des astreintes effectuées par le personnel communal moyennant une contrepartie financière à verser par le CCAS à la Ville.

Rapporteur : M. F. DOYER

27) Régime indemnitaire - Prime de service et de rendement de la filière technique - Transposition de la nouvelle base réglementaire

Eu égard au décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et à l'arrêté ministériel n° 0291 du même jour créant une nouvelle Prime de Service et de Rendement, il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir transposer ladite prime en faveur des agents relevant du cadre d'emploi des techniciens et d'acter que la présente délibération modifie la prime de service et de rendement à compter de la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité abrogeant la délibération du Conseil Municipal n° 26 du 28 juin 1993 relative au régime indemnitaire du personnel, 2^{ème} partie, grand B - filière technique 1^{er} paragraphe Cadre A, 2^{ème} paragraphe Cadre B, 3^{ème} paragraphe Cadre C, étant précisé que les autres articles demeurent inchangés.

Rapporteur : M. F. DOYER

28) Rémunération d'organismes de formation

En application des lois n° 83-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la formation professionnelle tout au long de la carrière, les fonctionnaires territoriaux ont le droit de suivre toute formation en relation avec les fonctions exercées mais également de se promouvoir dans la carrière territoriale. Il sera proposé au Conseil Municipal d'accepter le règlement de deux formations d'un agent du Conservatoire à Rayonnement Départemental, l'une d'une durée de 3 jours, organisée par Domaine Musiques (LILLE) du 27 au 29 novembre 2009 pour un coût de 130 euros et l'autre d'une durée de 4 jours du 22 au 25 mars 2010 organisée par l'organisme CREA Centre d'Eveil Artistique pour un coût de 600 euros et celle d'un agent de la Direction de l'Animation dont le contrat aidé comporte un volet formation axée sur le transport de marchandises et dispensée par l'Institut de Formation Professionnel ECF de SAINT-MARTIN-AU-LAERT du 25 au 29 janvier 2010 pour un coût de 590 euros.

Rapporteur : M. F. DOYER

Finances

29) Vote des taux de la fiscalité directe / virements et ouvertures de crédits et reprise anticipée des résultats 2009

Suite au vote du Budget Primitif 2010 et à la fixation du produit provisoire de la fiscalité lors de la séance du Conseil Municipal du 14 Décembre 2009, il sera proposé à l'Assemblée Délibérante de voter les taux de la fiscalité directe 2010, d'accepter les ouvertures de crédits complémentaires au Budget Primitif 2010 et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2009.

Rapporteur : M. F. DOYER

30) Suppression de la gestion comptable de la valeur des stocks des ateliers municipaux à compter du 01 Janvier 2010

Il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2010, de la gestion comptable des stocks des ateliers municipaux, sachant que cette suppression, purement "comptable" des stocks ne modifie pas le suivi quantitatif des entrées et sorties de biens qui continuera à être effectué par les services techniques municipaux tout au long de l'année.

Rapporteur : M. F. DOYER

31) Droits et redevances 2010 - Modification de tarifs erronés pour certaines locations de salles du Centre Social et Culturel

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de tarifs erronés pour certaines locations de salles du Centre Social et Culturel, tels qu'adoptés lors du Conseil Municipal du 14 Décembre 2009.

Rapporteur : M. F. DOYER

32) Séisme en HAÏTI - versement d'une aide

Suite au séisme qui a touché l'île d'Haïti le 12 janvier 2010, il sera proposé aux élus du Conseil Municipal d'accepter le versement d'une aide financière de 2 000 en faveur des sinistrés.

Rapporteur : M. le Maire

33) Catastrophe Côte Atlantique - versement d'une aide

A l'instar de la précédente délibérante, il sera proposé à l'assemblée délibérante d'accepter de verser une somme de 2 000 € en faveur des sinistrés de la côte Atlantique qui ont été touchés par la tempête « Xynthia » dans la nuit du 27 au 28 février 2010.

Rapporteur : M. le Maire

34) Budget espaces accueil de la Cathédrale Notre-Dame et du Musée de l'Hôtel Sandelin - annulation à compter du 1^{er} janvier 2008

Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'annulation du budget annexe espaces accueil Cathédrale et Musée mis en place en 2007 et ce, à compter du 01 Janvier 2008, le projet d'espace accueil de la Cathédrale ayant été abandonné et le chiffre d'affaires annuel, réalisé par l'espace vente du Musée Sandelin inférieur à 27 000 euros ayant été intégré dans le budget principal.

Rapporteur : M. F. DOYER

Administration Générale

35) Legs Bellanger - attribution des revenus - années 2004 à 2008

Pour faire suite au testament olographe en date du 7 novembre 1942 du Docteur Pierre BELLANGER léguant à la Ville de SAINT-OMER ses valeurs de bourse destinées à constituer un fonds devant servir à doter tous les 5 ans, « une jeune fille sans ressources consentant à épouser un aveugle pour l'assister et le consoler dans son malheur », et au vu des candidatures présentées, il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord, par vote à bulletins secrets, sur 4 propositions de dossiers pour lesquels seront répartis les revenus de la 1^{ère} période couvrant les années 2004 à 2008 inclus d'un montant de 5 567 €.

Rapporteur : Mme C. REBERGUE

Le Maire,

B. MAGNIER